

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SEPTEMBRE 2026

Le jeudi 10 décembre prochain, auront lieu les élections professionnelles. Rendez-vous au Grand Darnal, de 8h30 à 17h pour voter pour vos représentants !

UN RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUE TOUS LES QUATRE ANS

Organisées tous les quatre ans, les **élections professionnelles** constituent un moment clé du **dialogue social dans la fonction publique**. Elles permettent de **voter pour les représentants du personnel**. Ces derniers peuvent être fonctionnaires ou contractuels et ont pour mission de veiller au respect des droits de tous les agents. Ils favorisent le dialogue au sein de la Ville et du CCAS concernant tous les types de négociation, de consultation et d'échange d'informations. Ils sont sollicités pour avis sur le fonctionnement, l'organisation des services, la protection de la santé et de la sécurité des agents. Ces élections permettent, en tant qu'agent public, d'exercer votre **droit à la participation**, garanti par le Code général de la fonction publique (article L. 112-1). Notre commune et notre CCAS étant affiliés au Centre de gestion, l'organisation et le mode de scrutin diffèrent selon l'instance concernée.

TROIS INSTANCES, TROIS CHAMPS DE REPRÉSENTATION

Vos votes désignent vos représentants du personnel au sein des instances paritaires suivantes :

CAP Commissions Administratives Paritaires	CCP Commission Consultative Paritaire	CST Comité Social Territorial
..... Compétentes sur les questions individuelles relatives aux fonctionnaires titulaires et stagiaires.	 Compétente sur les questions individuelles relatives aux agents contractuels de droit public.	 Compétent sur les questions collectives liées à l'organisation et au fonctionnement de la collectivité.
Organisées par : le Centre de Gestion de Gironde Électeurs : Fonctionnaires titulaires à temps complet et non complet. En activité, en détachement, mis à disposition ou en congé parental et dont le grade ou l'emploi est classé dans la catégorie représentée. Vote : électronique	Organisées par : le Centre de Gestion de Gironde Électeurs : Agents contractuels de droit public en CDI ou CDD en contrat depuis au moins deux mois pour une durée minimale de six mois. En activité, en congé rémunéré ou en congé parental. Vote : électronique	Organisées par : la commune Électeurs : Fonctionnaires titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public et de droit privé en CDI ou CDD en contrat depuis au moins deux mois pour une durée minimale de six mois. En activité, en congé rémunéré ou en congé parental. Vote : à l'urne et par correspondance

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Dès le 9 octobre, les listes électorales seront affichées en mairie : vérifiez votre inscription.

→ Si vous n'êtes pas inscrit, faites une réclamation auprès du service des ressources humaines si vous remplissez les conditions pour être électeur le jour du vote.



Bruges